



# ACQUACOLTURA MED 2009

Mediterranean Expo-Conference  
on Sustainable Aquaculture & Seafood

Verona (Italy), October 22-23, 2009

## FICHE D'INSCRIPTION

Envoyer à : NEW TEAM srl – Via C. Ghiretti, 2 – 43126 Parma – Tél. 0039 0521 293913 – Fax 0039 0521 294036 –  
E-mail : [giovanna.baistrocchi@newteam.it](mailto:giovanna.baistrocchi@newteam.it) avant le **15 août 2009** pour bénéficier des réductions

### Données personnelles

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse privée \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Facturer à (*données obligatoires pour l'émission de la facture*) :

En-tête \_\_\_\_\_

Numéro de TVA

Code fiscal

Je souhaite que la facture soit envoyée (*écrire en lettres capitales*)

par courrier postal (adresse : \_\_\_\_\_)

par e-mail (adresse : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_)

**FRAIS D'INSCRIPTION (TVA INCLUSE)** Les adhérents Api et SIPI sont priés de joindre leur certificat d'inscr./n.° d'adhérent

| CATÉGORIE                          | Avant le 15 août 2009 | Du 16 août au 15 septembre 2009 | Après le 15 septembre 2009<br>uniquement inscriptions sur place |
|------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|---|
| Inscription 2 jours                | € 300,00              | € 350,00                        | € 350,00  |
| Inscription journalière*           | € 180,00              | € 200,00                        | € 200,00  |
| Inscription 2 jours adhérents API  | € 180,00              | € 225,00                        | € 250,00  |
| Inscription journalière* adh. API  | € 100,00              | € 125,00                        | € 150,00  |
| Inscription 2 jours adh. SIPI      | € 225,00              | € 250,00                        | € 275,00  |
| Inscription journalière adh. SIPI  | € 125,00              | € 150,00                        | € 175,00  |
| Étudiants 2 jours**                | € 180,00              | € 225,00                        | € 250,00  |
| Inscription journalière* étudiants | € 100,00              | € 125,00                        | € 150,00  |
| Visite technique**                 | € 180,00              | € 200,00                        | € 200,00  |

\* Inscription à la journée de :  jeudi 22 octobre  vendredi 23 octobre

\*\* Joindre le certificat d'inscription au Cours universitaire fréquenté.

\*\*\* La visite technique se déroulera le samedi 24 octobre (nombre minimum de participants : 20 personnes ; le montant ne sera débité que si ce quorum est atteint).

TOTAL € \_\_\_\_\_

### LES FRAIS D'INSCRIPTION COMPRENENT :

Les frais d'inscription à la CONFÉRENCE comprennent : participation aux sessions scientifiques des journées du 22 et 23 octobre ; recueil des résumés de la conférence ; pauses-café et déjeuners légers pendant la pause-déjeuner

L'inscription JOURNALIÈRE comprend : participation aux sessions scientifiques de la journée choisie ; recueil des résumés de la conférence ; pauses-café et déjeuner léger pendant la pause-déjeuner dans la journée choisie

Les frais de participation aux VISITES TECHNIQUES comprennent : participation à la visite technique dans la journée de samedi 24 octobre ; transports ; buffet pendant la pause-déjeuner

## MODALITÉS DE PAYEMENT

*L'inscription n'est valable qu'après réception des frais d'inscription*

Virement bancaire de € \_\_\_\_\_ Bénéficiaire : New Team srl c/o UNICREDIT BANCA SPA – Ag. PR -  
Code IBAN IT30H020081273000010409025 (merci de joindre la photocopie de votre virement)

**Attention : les virements impliquant des frais bancaires ne seront pas acceptés. Les frais bancaires sont entièrement à la charge du donneur d'ordre**

Carte de crédit (montant débité € \_\_\_\_\_)

CARTA SI' – VISA (à l'exception des cartes Electron VISA) – EUROCARD - MASTERCARD

Numéro de carte

Durée de validité (mois, année)    code CVV

Titulaire \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

\*Le code CVV est indiqué au dos de la carte. Il s'agit des trois derniers numéros qui figurent dans le panneau signature.

## ANNULATIONS

En cas d'annulation communiquée par écrit au Secrétariat organisationnel avant le **15 septembre 2009**, les frais d'inscription seront remboursés dans la mesure de 75% du montant payé. Aucun remboursement ne sera dû en cas d'annulation après cette date.

En cas d'annulation de la part des organisateurs, les frais d'inscription seront remboursés après déduction des frais bancaires. Aucun remboursement n'est dû en cas de non-comparution, arrivée tardive, non-utilisation des services, non-fréquentation ou départ anticipé (lorsque l'enregistrement a été effectué régulièrement, en cas de non-participation, le dossier/matériel scientifique de la manifestation pourra être expédié sur demande ; en cas d'envoi ou de remise du dossier/matériel de la manifestation, toute demande de remboursement ultérieure sera considérée comme nulle). Tous les remboursements se feront après la manifestation.

### **\*Note concernant les fonctionnaires publiques**

Les Administrations publiques qui inscrivent leurs personnels pourront être exonérées de la TVA aux termes de l'art. 10 DPR 633/72 tel que modifié par l'art.14, 10<sup>e</sup> alinéa de la loi 24 décembre 1993, n.537. À cette fin, elles devront accompagner la fiche d'inscription d'une déclaration précisant les données fiscales de l'organisme en question, le nom du fonctionnaire et le titre du congrès auquel le fonctionnaire de l'Administration est autorisé à participer pour sa formation professionnelle.

La facture sera émise au nom de l'Administration.

En l'absence de ladite déclaration ou en cas de non-paiement avant la date de début de la manifestation, le fonctionnaire devra avancer le montant, le cas échéant lors du congrès, pour demander ensuite le remboursement à son Administration. Dans ce cas de figure, la facture (TVA incluse) sera au nom du participant. Les demandes de remboursement de la TVA ne seront pas acceptées. Aucune facture provisoire ou anticipée ne sera émise. Aucune facture ne sera émise en cas de données incomplètes ou illisibles; la facturation suivra le paiement. Les factures ne seront pas rectifiées lorsque les données fournies étaient erronées ou incomplètes. L'émission de la facture vaut confirmation d'inscription.

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## NOTE D'INFORMATION SUR LA CONFIDENTIALITÉ (décret-législatif 196 du 30 JUIN 2003)

Cher Client, nous souhaitons vous informer que le nouveau décret législatif n. 196 du 30 juin 2003 prévoit que les données personnelles des personnes physiques et d'autres sujets soient protégées. Conformément au décret législatif en question, les données seront traitées de façon correcte, légitime et transparente, afin de protéger vos droits et votre confidentialité. Conformément aux articles 7 et 13 du décret législatif susmentionné, il est précisé ce qui suit :

1. Les données collectées sont traitées exclusivement pour les finalités ci-après :

a) créer des rapports avec les utilisateurs dans le cadre d'un rapport professionnel ; b) se conformer aux obligations prévues par la loi

2. Le traitement sera effectué selon les modalités ci-après : collecte des données auprès de l'intéressé ; collecte des données dans des registres publics ; enregistrement et traitement sur support papier ; enregistrement et traitement sur support électronique ; organisation et entretien des données dans des archives papier et électroniques ; communication des données à des tiers (intervenants publics et privés) selon le point 4 ci-après. Les données seront collectées, traitées, communiquées et conservées pour le temps strictement nécessaire aux obligations, aux finalités et aux tâches dont au point 1 ci-dessus.

3. La communication des données prévues par la loi est obligatoire, pour que la société puisse d'acquiescer de ses obligations contractuelles. Le refus de communiquer ces données pourrait entraîner la non-exécution totale ou partielle du contrat, et par conséquent la non-prosecution du rapport. Le cas échéant, la communication d'autres données est facultative, et leur non-communication n'a pas de conséquences.

4. a) Les données seront communiquées à : New Team s.r.l. pour permettre de bénéficier entièrement des services offerts par New Team s.r.l., et surtout pour recevoir des communications concernant d'autres manifestations analogues susceptibles de vous intéresser ; aux consultants extérieurs chargés des opérations de traitement et/ou de conseil pour les substitués d'impôt ; aux sujets publics, lorsque la loi prévoit que les données leur soient communiquées (sécurité sociale, bureaux financiers, etc.)

Les données seront communiquées dans les limites des obligations, des tâches et des finalités dont au point 1 ci-dessus.

b) Les données pourront aussi être communiquées à des structures privées avec lesquelles nous collaborons, éventuellement aussi en dehors du territoire national, afin d'activer des contacts commerciaux. Ces données sont facultatives. Le refus éventuel de les fournir est sans conséquences.

5. La titularité du traitement revient à Ente Autonomo per le Fiere di Verona

6. Aux termes de l'art. 7 du décret législatif 196/2003, vous pourrez exercer à tout moment vos droits vis-à-vis du titulaire du traitement.

## AUTORISATION AU TRAITEMENT DES DONNÉES (intégration pour la diffusion des données à des tiers)

J'autorise la transmission des données pour les finalités dont au point 5. lettre b) de la note d'information : Les données pourront aussi être communiquées à des structures privées avec lesquelles nous collaborons, éventuellement aussi en dehors du territoire national, afin d'activer des contacts commerciaux. Ces données sont facultatives. Le refus éventuel de les fournir est sans conséquences.

Je ne l'autorise pas

LIEU \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_